

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE Grille d'évaluation d'un protocole de coopération : PC_054

AVIS GENERAL SUR LE PROTOCOLE

AVIS (FAVORABLE/DEFAVORABLE)

1. pour la mise en œuvre locale du protocole

2. pour une mise en œuvre à l'échelle nationale

COMMENTAIRES :

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Grille d'évaluation d'un protocole de coopération : PC_054

AVIS par CRITERE

| | Evaluation S = Satisfait R = Réserve NS = Non satisfait N.A. = Non applicable | Propositions (obligatoire si réserve ou non satisfait) |
|---|--|--|
| Profession du délégant La profession du délégant, inscrite à l'article L.4011-1 du CSP, est précisée | | |
| Profession du délégué La profession du délégué, inscrite à l'article L.4011-1 du CSP, est précisée | | |
| Objectifs du protocole Les résultats attendus sont précisés en termes de : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Qualité de la prise en charge • Délai de prise en charge, • file active, • gains pour les patients, les délégués, les délégants, objectifs de santé publique <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réorganisation ➤ Optimisation des dépenses | | |
| Liste exhaustive des actes, activités dérogatoires, ou réorganisation des modes d'intervention. La liste exhaustive des actes et activités dérogatoires, ou de la réorganisation des modes d'intervention entre professionnels de santé auprès du patient faisant l'objet du PC, est établie avec un libellé précis et correspond à des actes dérogatoires. | | |

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Grille d'évaluation d'un protocole de coopération : PC_054

| | | |
|--|--|--|
| <p>Lieu de mise en œuvre du PC</p> <p>Les caractéristiques du lieu de mise en œuvre du PC</p> <ul style="list-style-type: none"> - type de structure - présence médicale - matériel disponible (prise en charge des urgences) et caractéristiques techniques si besoin - caractéristiques organisationnelles - ... | | |
| <p>Références utilisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les références scientifiques pertinentes (actualisées, validées...) sont prises en compte. | | |
| <p>Type de patients concernés</p> <ul style="list-style-type: none"> - La typologie et le nombre des patients concernés sont précisés - Les critères d'inclusion sont précisés - Les critères d'exclusion sont précisés | | |
| <p>Information des patients</p> <p>L'ensemble des modalités d'information est précisé.</p> <p>Le patient, les titulaires de l'autorité parentale, le tuteur sont informés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qu'il s'agit d'une prise en charge dérogatoire - des objectifs de ce protocole - de la profession du soignant qui le prend en charge. - de la nature des actes dérogatoires réalisés par ce soignant. - des rôles de chacun dans la nouvelle organisation | | |

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Grille d'évaluation d'un protocole de coopération : PC_054

| | | |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - de la prise en charge qui leur sera proposé en cas de refus.(ou en cas de souhait de sortir du protocole) - de devoir donner leur consentement à la prise en charge dans le cadre du protocole (oralementou par écrit) <p>Il existe un document d'information du patient comportant tous les éléments (coopération, consentement, possibilité de refus, alternatives)</p> | | |
| <p>Formation des professionnels délégués</p> <p>La formation proposée est pertinente en regard des actes dérogatoires prévus dans le PC pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les compétences à acquérir en fonction des actes/activités dérogatoires - les objectifs pédagogiques de la formation - le programme de formation théorique (il est précisé que le contenu du programme a été validé par un universitaire ou équivalent)- - le programme de formation pratique (en précisant les modalités en cas de formation graduée)- - le volume horaire de chaque formation et séquençage éventuel (voire formation graduée)- - les modalités de validation de la formation du délégué - les modalités prévues pour garantir le maintien des compétences du délégué : <ul style="list-style-type: none"> ○ analyse de pratiques, ○ indicateurs, suivi des alertes, ○ modalités de la formation continue | | |

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Grille d'évaluation d'un protocole de coopération : PC_054

| | | |
|--|--|--|
| <p>○ l'expérience professionnelle du délégué souhaitée (dans le diplôme initial et dans le secteur d'activité concerné.)</p> <p>L'ensemble des éléments sont décrits</p> <p>Des documents relatifs à la formation sont annexés au protocole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le contenu du programme de formation - La grille d'évaluation pour le maintien des compétences : type (théorique et pratique) et volume horaire - les modalités de validation de la formation (qui valide et comment) - les modalités de suivi de la formation (formation continue) - l'expérience professionnelle du délégué souhaitée (dans le diplôme initial et dans le secteur d'activité concerné. | | |
| <p>Intervention des délégués</p> <p><u>Les modalités de supervision du délégué sont décrites et adaptées au risque encouru :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • astreinte physique et/ou téléphonique • Vérification régulière des précisions prises par le délégué : systématique et par analyse de pratiques • Suivi des indicateurs de qualité <p>Le délégué est en mesure de s'assurer de la bonne réalisation de l'acte ou de l'activité dérogatoire.</p> | | |

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Grille d'évaluation d'un protocole de coopération : PC_054

| | | |
|---|--|--|
| <p>Les critères qui déclenchent l'intervention du délégant sont précisés et prennent en compte les situations cliniques qui peuvent être rencontrées-</p> <p>Tous les risques liés à la nouvelle prise en charge sont décrits et pris en compte dans l'organisation permettant l'intervention du délégant-</p> <p>Un logigramme décrivant la prise de décision du délégué pour alerter le délégant est annexé-</p> <p>Les indicateurs d'alerte sont proposés</p> <p><u>conduite à tenir en cas d'urgence</u> le protocole de coopération intègre un protocole de conduite à tenir en cas d'urgence-</p> <p>Il est précisé qu'il est à disposition du délégué et connu de lui. Suivant le type de prise en charge, une formation à l'urgence est prévue pour le délégué Des mesures sont prévues pour assurer la continuité des soins en l'absence du délégué/délégant-</p> <p>Ces mesures sont formalisées dans le protocole et/ou une annexe. Le délégant est en mesure de s'assurer de la bonne réalisation de l'acte ou de l'activité dérogatoire.</p> | | |
| <p>Systèmes d'information Il existe un système d'information partagé entre</p> | | |

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Grille d'évaluation d'un protocole de coopération : PC_054

| | | |
|---|--|--|
| <p>délégué/délégant-</p> <p>Ce système intègre toutes les données nécessaires à la prise en charge du patient-</p> <p>Le système permet d'évaluer la prise en charge</p> <p>Les données partagées entre les professionnels permettent de mettre en œuvre le protocole.</p> | | |
| <p>Suivi du PC</p> <p>Les indicateurs retenus permettent de suivre le protocole, notamment en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - indicateurs d'activité : - indicateurs de qualité et de sécurité - satisfaction des acteurs - impact organisationnel <p>Ils sont déclinés sous forme de fiche</p> <p>Les critères provoquant l'arrêt du PC sont précisés.</p> | | |
| <p>Retour d'expérience</p> <p>Les professionnels ont prévu d'analyser leurs pratiques de façon périodique</p> <p>Les objectifs, le support, le contenu et les modalités de leur analyse sont précisés</p> | | |

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Grille d'évaluation d'un protocole de coopération : PC_054

| | | |
|--|---|--|
| <p>Les évènements indésirables à signaler systématiquement et à analyser sont précisés et sont en adéquation avec les risques encourus.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les EI liés à la nouvelle prise en charge sont listés,- • leur mode de recueil est précisé - | | |
| <p>Traçabilité et archivage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les éléments nécessaires au suivi de la mise en œuvre du protocole sont listés - les modalités d'archivage sont précisées | | |
| <p>Processus de prise en charge</p> <p>Toutes les étapes de la prise en charge sont clairement listées ; les sous-étapes sont détaillées dans le tableau de description de la prise en charge</p> <p>La description des étapes de la prise en charge est cohérente avec la nature du protocole et les risques encourus (qui, quoi, ou, quand, comment ?)</p> | <p>Se référer au tableau de description de la prise en charge</p> | |